



Formulaire de demande d'occupation(s) occasionnelle(s) Installations sportives de la Ville de Bruxelles

Contacts : Cellule Clubs (Service des Sports) – BRUCITY, rue des Halles, 4 – 1000 Bruxelles
Tél : 02/279.59.80 – @ : infosport@brucity.be

Votre demande doit être introduite auprès de la Cellule Clubs du Service des Sports de la Ville de Bruxelles, en version numérisée, par mail à l'adresse : infosport@brucity.be. Veuillez renseigner toutes les informations reprises ci-dessous. Toute demande incomplète pourra être jugée irrecevable et mener au refus de la demande.

Délais à respecter : ce formulaire est à renvoyer au plus tard 6 semaines* avant la date programmée de l'activité sportive, à la Cellule Clubs du Service des Sports de la Ville de Bruxelles (infosport@brucity.be). Pour les grands événements sportifs, la demande doit être introduite au moins 8 semaines à l'avance.

*le respect des délais indiqués permettra la réservation et la fourniture de l'éventuelle logistique demandée. En effet, ceci au vu du nombre important d'événements organisés sur le territoire de la Ville.

1. Données de contact :

a. Vous êtes une **personne morale** :
Si NON, passez au point b.

Nom de l'association et forme juridique : _____
Adresse du siège social : _____

Représentée officiellement par (nom, prénom, fonction) : _____
Tél. : _____ ou _____
Mail : _____ @ _____

Personne de contact (logistique et administrative) : _____
Tél. : _____ ou _____
Mail : _____ @ _____

Personne de contact (informations au public) : _____
Tél. : _____ ou _____
Mail : _____ @ _____

Site du club : _____
Page Facebook de l'événement ou de l'organisateur : _____
Page Instagram de l'événement ou de l'organisateur : _____





VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

CULTURE, JEUNESSE, SPORT
CULTUUR, JEUGD, SPORT
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles
Hallenstraat 4, 1000 Brussel

Visuels (photos, vidéos, affiches ...) sur lesquels vous disposez de tous les droits d'auteur de bonne qualité et bilingue (FR/NL) : _____

Contact pour le référent communication du Service des Sports en cas de question : _____

Tél. : _____ ou _____

- Je certifie que ces informations sont correctes et complètes.
- J'autorise la Ville de Bruxelles à diffuser ces informations de contact dans ses publications (Prosport Spécial, Site internet de la Ville, Réseaux sociaux, Guide des sports, etc.).

b. Vous êtes un **particulier** (ou une association de fait sans personnalité juridique) :

Nom de l'association ou du représentant officiel : _____

Adresse de correspondance: _____

Tél. : _____ ou _____

Mail : _____ @ _____

Site web ou réseau social du club : _____

Visuels (photos, vidéos, affiches ...) sur lesquels vous disposez de tous les droits d'auteur de bonne qualité et bilingue (FR/NL) : _____

Contact pour le référent communication du Service des Sports en cas de question : _____

Tél. : _____ ou _____

- Je certifie que ces informations sont correctes et complètes.
- J'autorise la Ville de Bruxelles à diffuser ces informations de contact dans ses publications (Prosport Spécial, Site internet de la Ville, Réseaux sociaux, Guide des sports, etc.).

Formulaire de demande d'occupation(s) occasionnelle(s) - 2



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Culture, Jeunesse, Sport • Cultuur, Jeugd, Sport
Service des Sports • Sportdienst
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel
T. 02 279 59 80 – infosport@brucity.be - www.bruxelles.be • www.brussel.be



2. Infrastructure(s) sportive(s) souhaitée(s) :

Cochez l'infrastructure de votre choix (le Service des Sports attribuera les locaux en fonction des disponibilités) :

- Complexe sportif du Palais du Midi
- Complexe sportif du Petit Chemin Vert
- Complexe sportif Stade Roi Baudouin
- Complexe sportif de Haren
- Complexe sportif de Laeken
- Complexe sportif Cynthia Bolingo
- Complexe sportif Nelson Mandela
- Complexe sportif de Neder-Over-Heembeek
- Stade Vander Putten
- Complexe sportif des Croix de Guerre
- Salle omnisports du Rempart des Moines
- Salle omnisports Jean Cappellemans
- Salle de boxe des Capucins
- Salle omnisports Fontainas

3. Emplacement(s) sportif(s) souhaité(s) :

Cochez votre choix (le Service des Sports attribuera les locaux en fonction des disponibilités) :

- Salle de boxe
- Salle omnisports
- Dojo
- Gymnase
- Terrain extérieur sur herbe
- Terrain extérieur synthétique
- Chapiteau
- Piste d'athlétisme
- Aires de sauts et lancers
- Courts de tennis
- Terrain de volleyball en extérieur
- Salle de réunion
- Espace VIP
- Agora space
- Autre : _____

Pour des occupations souhaitées au Stade Roi Baudouin, veuillez indiquer vos choix éventuels :

- The Lobby (anciennement Hall d'Honneur)
- The lounge (anciennement Grand Salon)
- The Mezzanine (anciennement Petit Salon)
- Local Croix-Rouge (First Aid room)
- Vestiaire 5
- Vestiaire 6
- Parking Wemmel (Tribune 1)
- Parking Bruxelles (Tribune 1)
- Parking Tribune 2
- Parking Tribune 3
- Parking Tribune 4





4. Informations générales sur l'événement sportif

Nom de l'événement : _____

Date(s) et heures : _____

Nature de l'événement : Gala Tournoi Autre : _____

Échelle de l'événement : Local Régional National International

Discipline sportive proposée : _____

Participants : Hommes Femmes Mixte Enfants Seniors (+60 ans) PMR

Personne de contact sur place le jour de la manifestation

Nom : _____

N° de GSM : _____

Mail : _____

Autres collaborateurs éventuels : _____

Assurance de responsabilité civile (+ n° de police) : _____

Evaluation du nombre de participants à l'événement :

< 100 100 – 500 500 – 1000
 1000 – 5000 5000 – 10000 >10000

Evaluation du nombre de participants à l'événement, par catégorie :

Nombre de femmes : _____ Nombre de jeunes : _____
Nombre d'hommes : _____ Nombre de seniors (+60 ans) : _____

Affluence de spectateurs par jour :

< 100 100 – 500 500 – 1000
 1000 – 5000 5000 – 10000 >10000

Profil du public :

Jeunes Adultes Seniors (+60 ans)
 Familles PMR Tous





VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

CULTURE, JEUNESSE, SPORT
CULTUUR, JEUGD, SPORT



Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles
Hallenstraat 4, 1000 Brussel

Prix d'entrée pour le public :

Sur invitation Libre (gratuit) Payant

Coût d'inscription pour les participants (sportifs) :

Sur invitation Libre (gratuit) Payant de _____ € à _____ €

Mise en vente éventuelle à partir du : _____

Programme de l'événement :

(Description en quelques lignes)

Diffusion de musique-prestation d'artistes : Non Oui (en conformité avec la Sabam)

Nom et nombre des artistes, des groupes, des acteurs, des intervenants, type de musique, d'animation, de performance (horaire détaillé à joindre) :

Médiatisation : Non Oui, via le canal : _____

Formulaire de demande d'occupation(s) occasionnelle(s) - 5



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Culture, Jeunesse, Sport • Cultuur, Jeugd, Sport

Service des Sports • Sportdienst

Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel

T. 02 279 59 80 – infosport@brucity.be - www.bruxelles.be • www.brussel.be



5. Mise en place :

Étapes	Début (dates et heures) :	Fin (dates et heures) :
Montage		
Événement		
Démontage		
Nettoyage		

6. Aménagements particuliers des salles et des terrains

- Subdivision des terrains : O Non O Oui (définir sur le plan d'implantation)
 Déploiement des tribunes : O Non O Oui
 Autres aménagements prévus :

Document à joindre : plan détaillé d'implantation des infrastructures sportives.





7. Mise à disposition d'équipements par la Ville de Bruxelles

Equipements	Quantités souhaitées
Podium (remise de prix)	
Kanopy	
Tables (1m/1m)	
Tables (1m/2m)	
Chaises	
Sonorisation et micros	
Barrières nadar	
Marquoir mural	
Praticables (scène)	
Tapis de protection du sol en intérieur (1m/2m)	
Autre :	

Visibilité de la Ville de Bruxelles :

Equipements	Quantités souhaitées
Beach flag	
Bâche	
Roll-up	

Le matériel sera fourni par le Service des Sports de la Ville de Bruxelles sous réserve des disponibilités. Dans les deux semaines qui suivent l'introduction de ce formulaire, l'organisateur sera informé des suites réservées à la demande d'appui logistique.

Le Service des Sports de la Ville de Bruxelles prend en charge la mise à disposition du matériel tandis que la mise en place est assumée par l'organisateur de l'événement sportif.





8. Inventaire des équipements (hors Ville de Bruxelles)

Equipements	Quantités prévues

Remarque : ces informations sont récoltées afin de prévoir et visualiser un éventuel entreposage d'équipements en nos installations sportives. Il faudra veiller à laisser le passage libre dans les communs (couloirs, hall, etc.) et dans différents emplacements.

9. Sécurité

- Poste de premiers soins : O Non O Oui
- Gardiennage : O Non O Oui
- Steward : O Non O Oui

Si vous prévoyez des agents de sécurité, merci de nous communiquer toutes les informations utiles (nombre, coordonnées des responsables, plan d'évacuation) :

Remarque : toute entreprise de gardiennage présente lors de l'événement doit être agréée par le Ministère de l'Intérieur (nom, n° d'agrément, nombre de gardiens, tâches, présence d'agents de sécurité formés à l'utilisation de moyens de lutte contre l'incendie ...)





10. Électricité / Sanitaire / Catering

Fourniture d'électricité :

O Non O Oui, à décrire ci-dessous (lieu(x) précis, puissance, ampérage)

Catering :

O Non O Oui, à décrire ci-dessous (équipements et lieu(x) précis)

Remarque : l'organisateur veillera à prévoir du staff pour le nettoyage des sanitaires tout au long de l'événement sportif. Il est également invité à prendre d'abord contact avec le concessionnaire éventuel, sur le site, en cas de vente.

Il est proscrit de cuisiner dans les installations sportives. Seuls les micro-ondes et bains marie sont autorisés à l'intérieur de nos installations sportives. À l'extérieur, les foodtrucks et barbecues sont autorisés, moyennant respect des conditions de prévention (extincteur à portée de main).

11. Propreté

L'organisateur est tenu de gérer les locaux/emplacements sportifs/terrains en bon père de famille. Il est également tenu de remettre les locaux/emplacements sportifs dans leur état initial. A cette fin, il doit prévoir un dispositif de nettoyage : placement de poubelles, personnel préposé à la vidange, au nettoyage et/ou passer un contrat avec une firme chargée de la collecte d'immondices.

Si le personnel de la Ville rencontre une surcharge de travail suite à cette manifestation, celle-ci peut être facturée au demandeur. Idem pour les frais supplémentaires générés par les déchets mal triés.

En cas de non-respect des dispositions convenues, la Ville se réserve le droit d'annuler tout événement futur.





12. Documents à joindre à votre demande (hors ce qui est demandé plus haut)

- La copie recto-verso de la carte d'identité de la personne qui remplit le formulaire ;
- La liste des membres du Comité et/ou Conseil d'Administration (avec noms et adresses);
- La liste des membres effectifs de votre association avec noms, adresses et dates de naissance.
- Si votre groupement est formé à 80% de membres du personnel travaillant au sein de l'administration communale de la Ville de Bruxelles, joindre la liste des numéros de matricule des membres concernés ;
- La copie des statuts publiés au Moniteur Belge. En l'absence de toutes les informations utiles, la demande ne sera pas traitée et/ou un éventuel tarif réduit ne pourra pas être appliqué ;
- La preuve d'une couverture d'assurance R.C. (+ n° de police) pour l'événement sportif.





13. Communication

Le Service des Sports de la Ville de Bruxelles est présent sur les réseaux sociaux via ses comptes *#brusselssport* et *#kingbaudouinstadium*.

Les clubs qui occupent les infrastructures sportives de la Ville de Bruxelles ou qui y organisent des événements sont invités à mentionner les pages du Service des Sports de la Ville de Bruxelles lorsqu'ils publient sur les réseaux sociaux (par le biais d'un tag ou d'une collaboration).

Comptes #brusselssport

(Pour tous les événements sportifs soutenus par la Ville de Bruxelles ou les clubs occupant les infrastructures sportives de la Ville de Bruxelles)

- ✓ Facebook
- ✓ Instagram

Comptes #kingbaudouinstadium

(Pour tous les événements se déroulant au stade Roi Baudouin)

- ✓ Page Facebook
- ✓ Page Instagram

Le Service des Sports de la Ville de Bruxelles peut également soutenir la promotion des événements sportifs de plus grande ampleur. Contactez-nous quelques semaines (infosport@brucity.be + communication@prosporevent.be) avant l'événement pour envisager ensemble les possibilités en matière de communication.

À noter que vos supports visuels (flyers, affiches, etc.) pourront être affichés ou distribués en nos installations sportives, à condition d'y apposer le logo de la Ville de Bruxelles. Pour disposer des dernières versions conformes, sous divers formats, rendez-vous sur <https://www.bruxelles.be/charte-graphique>.





14. RGPD

Les données personnelles recueillies via ce formulaire sont traitées par le Service des Sports de la Ville de Bruxelles dans le cadre de la gestion des demandes d'occupation des installations sportives.

Les données personnelles sont strictement confidentielles et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Quant aux données propres à votre événement sportif, ils pourront faire l'objet de promotion et de diffusion via les différents canaux de communication de la Ville de Bruxelles, pour autant que vous l'autorisez (en page 1 ou 2).

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité de vos données personnelles. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Service des Sports de la Ville de Bruxelles par mail via : infosport@brucity.be.

15. Engagements

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que :

1. Les occupants sont tenus de **respecter les prescrits du règlement d'ordre intérieur** publié sur le site internet de la ville de Bruxelles et affiché dans le local d'accueil de nos installations.

Toute personne qui ne respecte pas ces prescrits sera passible d'une interdiction d'occupation pour une durée indéterminée ou de toute autre sanction appropriée déterminée par le collège des Bourgmestres et Echevins de la ville de Bruxelles ;

2. L'occupation est soumise au respect des tarifs et conditions d'occupations de la Ville de Bruxelles (consultables au Service des sports sur simple demande par mail ou téléphone) ; **l'accès à nos installations est subordonné au paiement de la redevance à charge** dans les délais fixés ;
3. La Ville de Bruxelles se réserve le droit de reporter et d'annuler une ou plusieurs occupation(s) en cas de circonstances impérieuses rendant impossible l'(les) occupation(s) programmée(s) ;





4. Votre club/association bénéficie de l'abandon de recours, ce qui vous dispense de souscrire une police d'assurance pour le bâtiment. Par contre, vous êtes tenu de couvrir le vandalisme et le bris de vitre ;
5. Vous veillerez à vous conformer au règlement général de police (www.bruxelles.be), aux instructions d'évacuation en cas d'incendie et à respecter les réglementations en vigueur sur la diffusion de musique (www.sabam.be, www.bvergoed.be) et aux prescriptions en matière de lutte contre le bruit.

Attention : au cas où l'événement serait annulé ou au cas où des modifications y seraient apportées, il y a lieu de prévenir le Service des Sports, ainsi que chaque service communal ou de Police avec lequel l'organisateur a été en contact dans le cadre de la gestion de sa demande, et ce, dans les plus brefs délais, et si possible par voie électronique.

Le dépôt d'un formulaire de demande ne constitue pas une autorisation à organiser l'événement.

Nom, Prénom :	Date :	Signature :

Très important ! Ci-dessus, vous pouvez prendre connaissance des principales conditions d'occupations de nos installations, la signature du présent formulaire engage le demandeur à leur respect. Les tarifs et conditions d'occupations des installations gérées par le Service des Sports arrêtées par le Conseil communal sont consultables au Service précité, rue des Halles, 4 à 1000 Bruxelles ainsi que sur simple demande par mail.

